



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le deux Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 26 Mars 2013

ETAIENT PRESENTS : Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Séverine ARNAUD, Blandine GABORIEAU, Philippe GUERY, Dominique PEAULT, Jean-François YOU, Etienne GUIBERT, Adeline GIRARDEAU, Jean-Michel PASQUIET, Pascal GUILLEMAND, Eric BULTEAU,

ETAIENT EXCUSES :

- Maryvonne VILLENEUVE (donne pouvoir à Monsieur Jean-François YOU),
- Jean-Loïc DURANDET (donne pouvoir à Madame Séverine ARNAUD).

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne GUIBERT

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 25 Mars, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Durée des amortissements,
- Décision modificative n°1 Budget Annexe Les Oranchères.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35.

1- APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de budget primitif pour l'exercice 2013.

BUDGET COMMUNAL 2013
FONCTIONNEMENT

Fonctionnement - Dépenses	Exercice 2012		Exercice 2013
	Voté	Réalisé	Propositions
011 - Charges à caractère général	142 384.00 €	142 383.72 €	172 560.00 €

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

012 - Charges de personnel et frais assimilés	133 155.00 €	130 941.81 €	131 622.75 €
022 - Dépenses imprévues			30 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	345 889.40 €	0.00 €	161 067.82 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	35 065.99 €	34 191.61 €	34 191.61 €
65 - Autres charges de gestion courante	147 812.00 €	146 138.23 €	151 200.00 €
66 - Charges financières	23 000.00 €	22 978.02 €	20 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES RÉELLES	827 306.39 €	476 633.39 €	700 642.18 €

Fonctionnement - Recettes	Exercice 2012		Exercice 2013
	Voté	Réalisé	Propositions
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2011	244 048.39 €	0.00 €	0.00 €
013 - Atténuations de charges	11 664.00 €	12 618.39 €	14 707.05 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	500.00 €	2 856.66 €	26 500.00 €
73 - Impôts et taxes	365 672.00 €	380 010.48 €	404 981.30 €
74 - Dotations, subventions et participations	199 922.00 €	210 223.11 €	212 229.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 500.00 €	4 849.50 €	42 224.83 €
76 - Produits financiers	0.00 €	4.56 €	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	3 990.64 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES RÉELLES	827 306.39 €	614 553.34 €	700 642.18 €

INVESTISSEMENT

Investissement - Dépenses	Exercice 2013	
	Propositions	Observations
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Année 2011	480 711.26 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 322.66 €	
1641 - Emprunts en Euros	64 712.66 €	
16818 - Autres Prêteurs (MSA-CAF)	14 610.00 €	
020 - Dépenses Imprévues Investissement	16 016.93 €	
20 - Immobilisations incorporelles	44 000.00 €	
2031 - Frais d'études	24 000.00 €	
204172 - SyDEV	20 000.00 €	
21316 - Équipements du cimetière	897.00 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €	
41 - Eglise	3 939.04 €	
2315 - Installations, matériel et outillage	3 939.04 €	Mise en sécurité des cloches
42 - Voirie	12 000.00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage	12 000.00 €	

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

57 - Club House	375.54 €	
2315 - Installations, matériel et outillage	375.54 €	Rangement vêtements
72 - Périscolaire	3 042.82 €	
2181 - Aménagements divers	588.43 €	Porte -manteaux
2184 - Mobilier	461.85 €	Tables, bancs, tableaux
2188 - Autres immobilisations corporelles	52.21 €	Appareil photo
2315 - Installations, matériel et outillage	1 940.33 €	
77 - Centre Bourg	15 000.00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage	15 000.00 €	Signalétique
81 - Rue de la Vendée	15 000.00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage	15 000.00 €	Plateau sécuritaire
84 - Bâtiments Communaux	36 000.00 €	
2313 - Constructions	36 000.00 €	
86 - Place du Canal	1 638.62 €	
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	1 638.62 €	
87 - Restaurant Scolaire	26 000.00 €	
2031 - Frais d'Etude	16 000.00 €	
2184 - Mobilier	10 000.00 €	
88 - Aire de Jeux	24 000.00 €	
2313 - Aire de Jeux	24 000.00 €	
89 - Rue d'Anjou	110 000.00 €	
2153 - Réseaux divers	110 000.00 €	
TOTAL	872 943.87 €	
Investissement - Recettes	Exercice 2013	
	Propositions	Observations
021 - Virement de la section de fonctionnement	161 067.82 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 191.61 €	
28184 - Mobilier	310.52 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	11 976.69 €	
2804111 - Etat - Biens mobiliers, matériels et études	21 904.40 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	506 968.34 €	
10222 - F.C.T.V.A	100 000.00 €	
10223 - T.L.E	25 000.00 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	381 968.34 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	170 716.10 €	
41 - Eglise (RAR)	2 000.00 €	
1322 - Fondation du Patrimoine	2 000.00 €	
42 - Voirie	3 000.00 €	
1323 - Conseil Général	3 000.00 €	
72 - Périscolaire (RAR)	93 181.10 €	

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

1323 - FEADER	50 000.00 €
1323 - Conseil Général	20 000.00 €
1328 - CAF	4 704.00 €
16818 - CAF	7 055.00 €
1328 - Communauté de Communes	11 422.10 €
77 - Centre Bourg (RAR)	38 720.00 €
1322 - FISAC	38 720.00 €
86 - Place du Canal (RAR)	33 815.00 €
1321 - SENAT	15 000.00 €
1323 - Solde CER	18 815.00 €
TOTAL	872 943.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget primitif du budget Principal de l'exercice 2013

2- DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération prévoyant le renoncement à l'amortissement des biens sauf pour les subventions a été prise en 2008. Cependant cette délibération est erronée.

Selon l'instruction comptable M14, les communes de moins de trois mille cinq cents (3 500) habitants sont tenues d'amortir les comptes 202, 203 et 204, comme indiqués ci-dessous.

- ✚ Compte 202 : amortissement maximum sur 10 ans,
- ✚ Compte 203 : amortissement maximum sur 5 ans,
- ✚ Compte 204 : les subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - a. Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises (compte 204 terminaison 1),
 - b. Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations (compte 204 terminaison 2),
 - c. Trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (compte 204 terminaison 3).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la durée des amortissements.



3- ADHESION A LA CELLULE D'APPUI « PCS » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intention d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre de ses responsabilités en termes d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

La commune participera aux frais d'intervention de la cellule d'appui « PCS » sur la base du tarif proposé et arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

Le tarif applicable à la commune de Bazoges en Pailers est de quatre cent quatre vingt-deux euros (482.00 €).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que la mission fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'adhésion à la cellule d'appui « PCS » pour l'accompagnement de la commune dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- DE PROPOSER la constitution d'un Comité de Pilotage : Laurent BENETEAU (Maire) et Karen JALLIER (Secrétaire de Mairie),
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention,
- D'INSCRIRE au budget les sommes dues à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en application de la convention.

4- ADHESION PLATE-FORME NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée ont soumis à l'approbation de notre commune un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ». Cette proposition concerne également la Communauté de Communes de Saint-Fulgent dont notre commune est membre.

Or, en vertu de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales, les communautés ne peuvent adhérer à syndicat mixte que si cette possibilité figure



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

dans la décision institutive. Dans le cas contraire, les communes membres de l'EPCI doivent se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'EPCI, sur la possibilité pour la Communauté d'adhérer au syndicat mixte.

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières :

🏡 Communes / 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la Communauté de Communes de Saint-Fulgent à adhérer pour ses propres besoins au syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée »,
- D'ADOPTER les statuts du futur syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée »,
- D'ADHÉRER à cette structure,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

5- LOTISSEMENT « LES ORANCHERES IV » - PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire présente un estimatif des dépenses d'aménagement du lotissement, et propose à l'assemblée de déterminer le prix de vente des terrains.

Monsieur le Maire précise que depuis mars 2010, le mode de calcul a été modifié avec l'entrée en vigueur de la TVA immobilière.

Monsieur le Maire rappelle à titre d'information que les terrains du Lotissement Les Erables 2 ont été vendus à 40 € 50 TTC le m² et les terrains du lotissements Les Erables 1 ont été vendus à 41 € 86 TTC le m² et qu'une aide de 3 000 € était versée par la Commune et le Conseil Général aux acquéreurs au titre du Pass Foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 10 voix pour et 4 voix contre :

- DE FIXER le tarif à 43.06 €uros TTC prix net le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 voix contre :

- DE DÉCIDER le versement d'une indemnité d'immobilisation égale à 1 000 € au moment de la signature de la promesse d'achat,
- DE REMBOURSER cette indemnité si le désistement intervient pour les raisons suivantes : décès, refus de prêt (la preuve devra être apportée par l'intéressé), perte de situation ou mutation géographique.



- DE REMBOURSER OU DE CONSERVER cette indemnité sera prise au cas par cas, après examen du Conseil Municipal.

6- PRISE DE COMPETENCE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'association qui gère actuellement le restaurant scolaire :

- ✚ De dissoudre l'association à l'issue de l'année scolaire 2012-2013,
- ✚ De solliciter la Commune pour assurer la gestion du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2013-2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation d'une cantine scolaire dans les écoles primaires est un service facultatif qui relève de la seule responsabilité de la Commune. Il est rappelé que seule une école privée est présente sur la commune.

Il précise que ce service est actuellement réalisé par le personnel de l'association « La Cabane à Rires ».

Après étude, il propose que ce service soit exécuté dans le cadre d'une régie assistée : Cette solution permet de faire produire sur place les repas en se faisant assister d'un prestataire de service. Les repas sont donc fabriqués sur place, consommés chaud le jour même.

Dans ce contexte plusieurs opérations sont à réaliser :

- ✚ Création du service de restauration scolaire,
- ✚ Reprise du personnel et des matériels de production et d'encadrement du temps du repas par la commune,
- ✚ Lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la réalisation des repas et encadrement du temps du repas sur place par un prestataire de service salle des MOTTAIS, avec mise à disposition du personnel de production et d'encadrement du temps du repas,
- ✚ Début d'activité du service municipal de restauration scolaire : rentrée scolaire 2013/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- DE PRONONCER la création de ce service. Considérant la nécessité pour les familles de la Commune de disposer d'un service de restauration scolaire,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

7- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LES ORANCHERES

M. le Maire propose qu'une décision modificative soit apportée au budget primitif 2013 du Lotissement Les Oranchères.

Opérations	Section	Articles	Augmentation de crédit
Emprunts en Euros	Investissement - Dépenses	1641	100 000 €
Emprunts en Euros	Investissement - Recettes	1641	100 000 €

Il est proposé que le Conseil délibère afin :

- DE VALIDER la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2013 du Lotissement les Oranchères.

8- CONVENTION N°2013.EXT.0164 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

La commune a demandé la réalisation d'une extension du réseau électrique. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des Travaux	Coût estimé des travaux HT (en €)	Coût estimé des travaux TTC (en €)	Base participation (en €)	Taux de participation	Montant participation (en €)
Réseaux électriques dont :	40 250.00	48 138.00			
-Basse tension	21 793.00	26 064.00	21 793.00	60.00 %	13 076.00
-branchement(s)	15 128.00	18 093.00	15 128.00	60.00 %	9 077.00
-poste de transformation + moyenne tension	3 329.00	3 981.00	3 329.00	60.00 %	1 997.00
Réseaux éclairage : génie civil	5 072.00	6 066.00	5 072.00	100.00 %	5 072.00
Génie Civil du réseau téléphonique	12 723.00	15 217.00	12 723.00	100.00 %	15 217.00
Génie Civil du réseau câblé	0.00	0.00	0.00	0.00 %	0.00
Réseaux de sonorisation	0.00	0.00	0.00	0.00 %	0.00
Tranchée gaz	0.00	0.00	0.00	0.00 %	0.00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS					44 439.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONVENIR du mois d'avril pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Plantation des jeunes le 31 Mai 2013,
- Commission urbanisme le Lundi 15 Avril à 18 heures 30,
- Permission de voirie fête du Foyer des Jeunes.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 40.

	BÉNÉTEAU L.	DURANDET J.L.	
GUERY Ph.	YOU J.F.	GUIBERT E.	ARNAUD S.
PASQUIET J.M.	VILLENEUVE M.	GABORIEAU B.	PEAULT D.
BULTEAU E.	GIRARDEAU A.	BROUSSEAU J.	GUILLEMAND P.